

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du jeudi 03 octobre 2013

L'an deux mille treize le trois octobre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOÎT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE - Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIMPLE - Didier SARRAT - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Corinne GONET - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Josyane PEREZ - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHELEMY

Absents ayant donné procuration :

Touria BELHANAFI procuration à Danielle LE ROY
Christian MILLIER procuration à Michel DAZAT
Marie-Céline LAFARIE procuration à Eric MARTIN
Nathalie MARCADET-LABARBE procuration à Franck RAYNAL

Secrétaire de séance : Laure CURVALE

n°d'ordre : DEL2013_349

Libellé : Quartier de Magonty - Mise en place d'un périmètre de prise en considération

Monsieur Patrice VERDON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le quartier de Magonty est situé dans le quart Nord-Ouest de la partie urbanisée de Pessac. Au cours des travaux liés à l'élaboration de la révision du Plan local d'Urbanisme, il a été identifié comme secteur en interaction forte avec la nature. Il se trouve de plus en contact avec le secteur agricole et naturel qui a lui aussi fait l'objet d'une étude préalable à la mise en place éventuelle d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et naturels Périurbains (PPEANP). Cette étude a également fait dégager des problématiques fortes en matière de préservation de couloirs de bio-diversité qui se prolongent en milieu urbain et notamment à Magonty.

Au delà de la procédure de révision du PLU et de son calendrier, il apparaît opportun de poursuivre la concertation et la réflexion sur les perspectives d'évolution de ce site.

C'est pourquoi, il est proposé de préserver l'avenir par la mise en place d'un périmètre de prise en considération selon l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme qui permettra de parfaire l'étude lancée à la demande de la Ville par la Communauté Urbaine

et surseoir à statuer aux demandes d'autorisation d'urbanisme qui interviendraient avant la livraison de l'étude et la mise en place d'outils de programmation urbaine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme et ses articles L.111-10, R.123-13 et suivants,

- d'approuver la création d'un périmètre de prise en considération sur le secteur « PESSAC – secteur Magonty » figurant sur le plan annexé,
- de solliciter la création de ce périmètre de prise en considération auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- de solliciter la Communauté Urbaine de Bordeaux à engager les procédures de publicité du présent acte et de mise à jour du plan local d'urbanisme.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Franck RAYNAL, Marie-Céline LAFARIE, Dominique POUSTYNNIKOFF,
Sylvie TRAUTMANN, Eric MARTIN, Nathalie MARCADET-LABARBE,
Pascal BREUZARD

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Conseiller Général,

Vice-Président de la C.U.B.

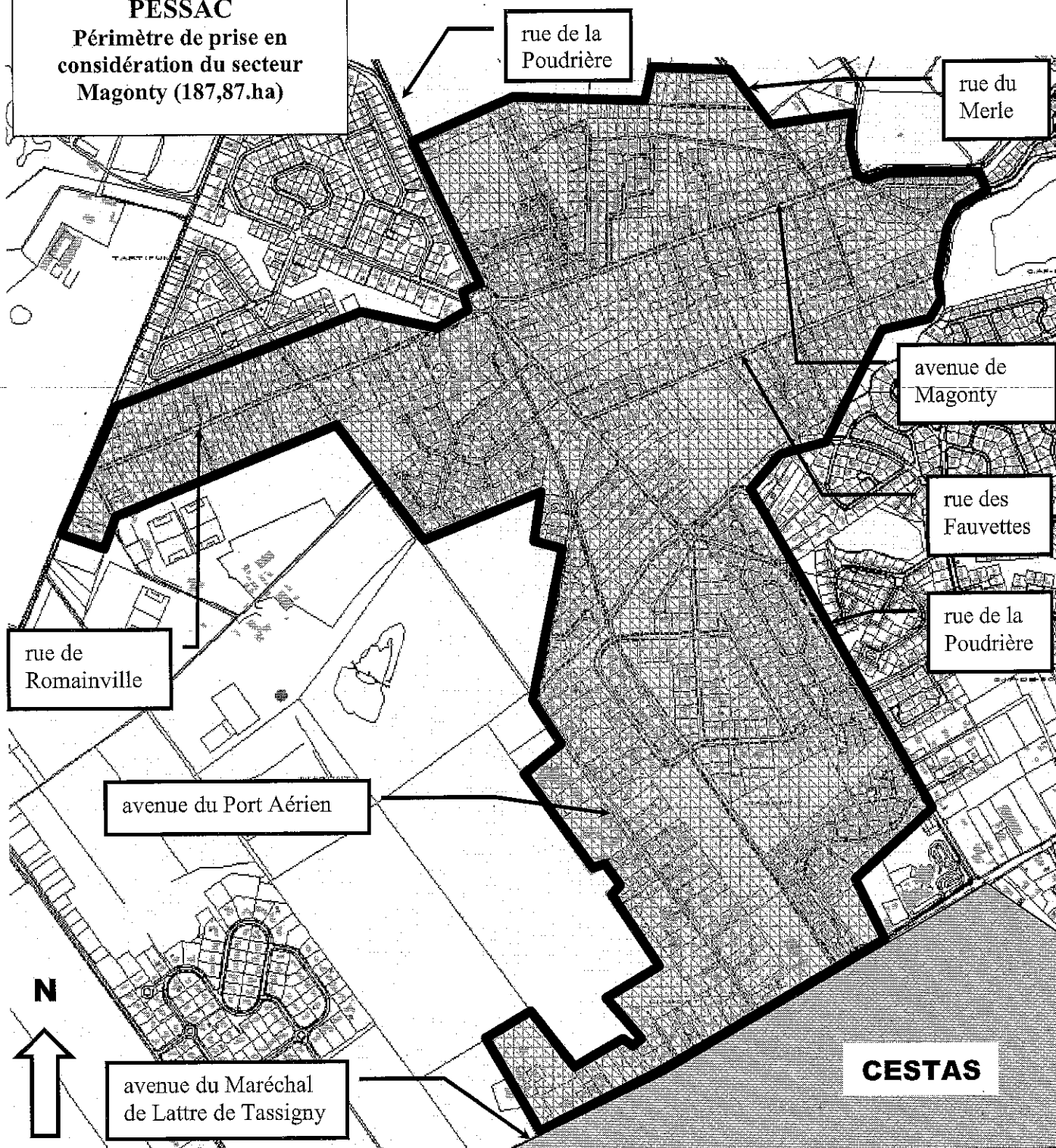
Jean-Jacques BENOÎT

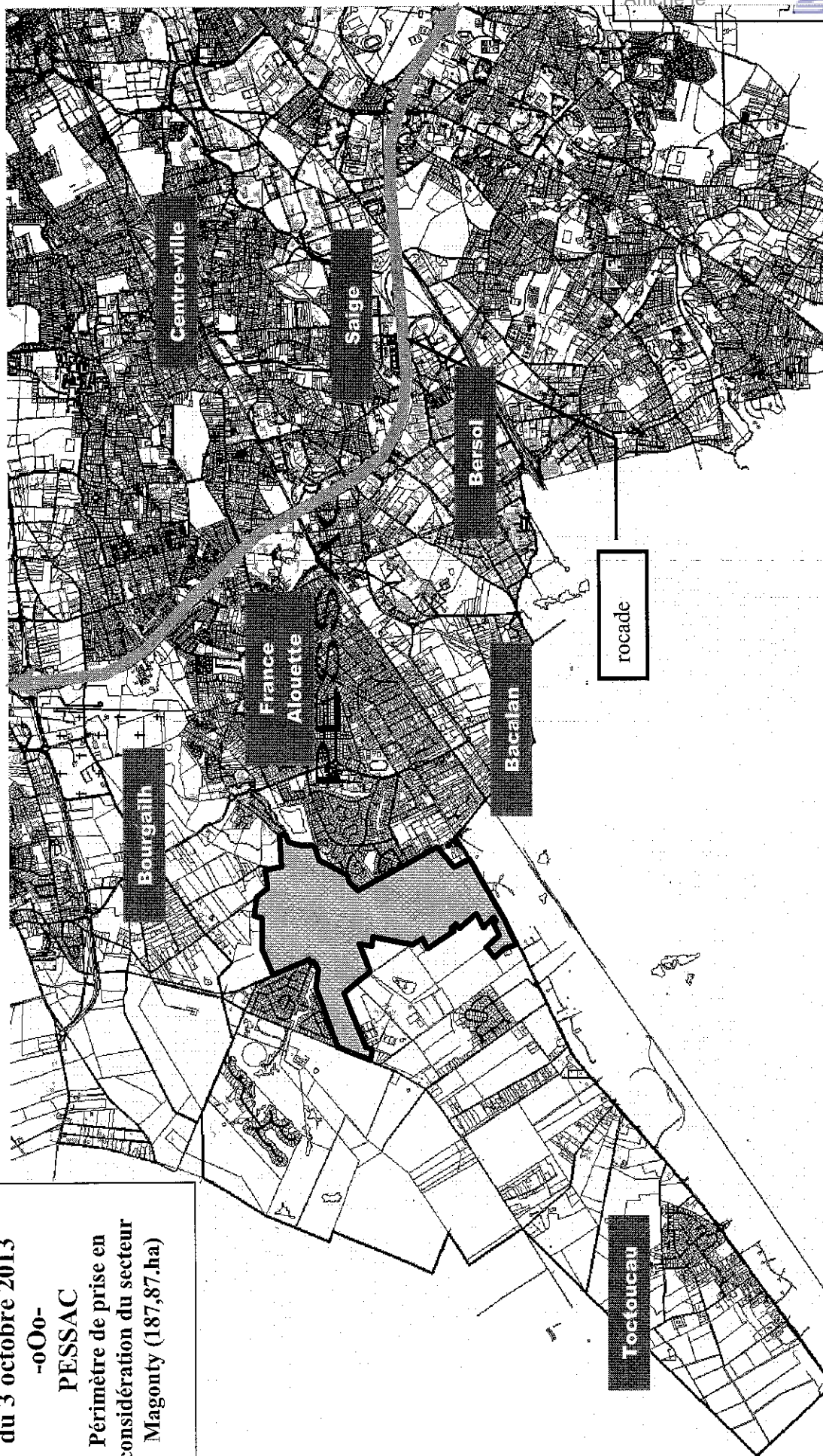
**Conseil municipal
du 3 octobre 2013**

-oOo-

PESSAC

**Périmètre de prise en
considération du secteur
Magonty (187,87.ha)**





Conseil municipal
du 3 octobre 2013

-oOo-

PESSAC

Périmètre de prise en
considération du secteur
Magonty (187,87.ha)